

Séance du Conseil du 13 mars 2023

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 32/2023

Signature de deux accords pour la résilience et l'adaptation au changement climatique des territoires français et italiens dans le cadre de deux projets de coopération transfrontalière Interreg Alcotra

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à dix-sept heures trente, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le sept mars deux mille vingt-trois s'est assemblé dans la salle Grande Bretagne du Palais de l'Europe, 8 avenue Boyer à MENTON (06500), sous la présidence de M. Yves JUHEL, Président.

M. Florent CHAMPION a été nommé Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

Etaient présents, pour les différentes communes :

<u>BEAUSOLEIL :</u>	M. Gérard SPINELLI, Mme Cindy GENOVESE excusée donne pouvoir à M. Edouard-Jean CURTET, M. Alain DUCRUET, excusé donne pouvoir à M. Gérard SPINELLI, Mme Eléonore PATERNOTTE, excusée donne pouvoir à Mme Danielle LISBONA, M. Nicolas SPINELLI, Mme Danielle LISBONA, M. Edouard-Jean CURTET (arrive à 17h42 avant le vote de l'affaire n°1), M. Stéphane MANFREDI
<u>BREIL-sur-ROYA :</u>	M. Sébastien OLHARAN
<u>LA BRIGUE :</u>	M. Daniel ALBERTI
<u>CASTELLAR :</u>	Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI (quitte la séance à 18h42 avant le vote de l'affaire n°30)
<u>CASTILLON :</u>	M. Olivier CHANTREAU
<u>FONTAN :</u>	M. Philippe OUDOT
<u>GORBIO :</u>	M. Paul COUFFET
<u>MENTON :</u>	M. Yves JUHEL, Mme Stéphanie JACQUOT, Mme Marinella GIARDINA, Mme Elodie ROBERT, excusée, M. Christian TUDES, M. Mathieu MESSINA, excusé donne pouvoir à Mme Sylviane ROYEAU, M. Patrice NOVELLI, Mme Sylviane ROYEAU, M. Jean-Claude ALARCON, Mme Isabelle ALMONTE excusée donne pouvoir à M. Jean-Claude ALARCON, M. Nicolas AMORETTI, excusé donne pouvoir à Mme Marinella GIARDINA, Mme Joanna GENOVESE, excusée donne pouvoir à M. Yves JUHEL, M. Florent CHAMPION, M. Anthony MALVAULT, excusé, Mme Sandra PAIRE, M. Cédric MONTEIRO, Mme Martine CASERIO, M. Daniel ALLAVENA, excusé
<u>MOULINET :</u>	M. Guy BONVALLET, excusé
<u>ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN :</u>	M. Patrick CESARI, Mme Solange BERNARD, M. Jean-Louis DEDIEU, Mme Patricia LORENZI, M. Christophe GLASSER, excusé donne pouvoir à Mme Solange BERNARD, Mme Véronique BATONNIER, M. Ghislain POULAIN, M. Guillaume CONTESSE, excusé donne pouvoir à M. Jean-Louis DEDIEU
<u>SAINTE AGNES :</u>	M. Albert FILIPPI
<u>SAORGE :</u>	Mme Brigitte BRESCE
<u>SOSPEL :</u>	M. Jean-Mario LORENZI, Mme Martine FERRERO
<u>TENDE :</u>	M. Jean-Pierre VASSALLO
<u>LA TURBIE :</u>	M. Jean-Jacques RAFFAELE, Mme Brigitte ALBERTINI, excusée donne pouvoir à M. Jean-Jacques RAFFAELE

Date d'affichage :

30 MARS 2023

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président
Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - 16 rue Villarey -
SITE INTERNET : www.riviera-francaise.fr
direction.generale@carf.fr

Accusé de réception en préfecture
006-240800554/20230330-32-2023-DE
Date de réception : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

Séance du 13 mars 2023

Délibération n° 32/2023

OBJET : Signature de deux accords pour la résilience et l'adaptation au changement climatique des territoires français et italiens dans le cadre de deux projets de coopération transfrontalière Interreg Alcotra

RAPPORTEUR : M. Jean-Pierre VASSALLO, Vice-Président

La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française est partenaires des projets Interreg Alcotra ALPIMED CLIMA, piloté par la Métropole Nice Côte d'Azur et PAYS-RESILIENTS, piloté par la Province d'Imperia.

ALPIMED CLIMA regroupe 9 partenaires français et italiens et a pour objectif d'identifier et mettre en œuvre des solutions d'adaptation au changement climatique dans les communes de montagne.

PAYS RESILIENTS regroupe 5 partenaires français et italiens et a entend favoriser la prise en compte des risques naturels dans les démarches de valorisation paysagère sur le territoire du littoral soumis à une forte pression foncière.

Les deux projets se sont terminés respectivement en novembre et décembre 2022. Afin de démontrer la durabilité des opérations et le souhait des partenaires de continuer à collaborer au-delà de la date de clôture des projets susmentionnés, les chefs de file des projets proposent aux partenaires de signer deux accords transfrontaliers :

- Une « charte transfrontalière pour un territoire soutenable face au changement climatique » dans le cadre du projet ALPIMED CLIMA
- Un « accord pour la création d'une table transfrontalière permanente sur la gestion des risques et le renforcement de la résilience des territoires » dans le cadre du projet PAYS RESILIENTS

Ces deux accords ne prévoient pas d'engagement financier. Il s'agit principalement d'initier deux instances de dialogue transfrontalier sur la thématique du changement climatique d'une part (« une assemblée transfrontalière » créée dans le cadre d'ALPIMED CLIMA) et des risques naturels d'autre part (« une table ronde » créée dans le cadre de PAYS RESILIENTS).

Ces instances seront pilotées par les chefs de file des projets, Ces instances présentent 3 principaux objectifs :

1. Pérenniser les actions entreprises dans le cadre des projets
2. Encourager et valoriser les initiatives des signataires en faveur de l'adaptation au changement climatique d'une part et de la résilience face aux risques naturels d'autre part
3. Concevoir de nouveaux projets à soumettre aux appels à projets de la programmation Interreg Alcotra 2021-2027

VU la délibération n°223/2018 du 12 novembre 2018 relative à la participation de la CARF au projet Interreg Alcotra CLIMA du PITER ALPIMED ;

VU la délibération n°170/2018 du 17 septembre 2018 relative à la participation de la CARF au projet Interreg Alcotra PAYS RESILIENTS du PITER PAYS-SAGES ;

VU la charte transfrontalière pour un territoire soutenable face au changement climatique proposée dans le cadre du projet ALPIMED CLIMA ;

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20230330-32-2023-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de dépôt en préfecture : 30/03/2023

VU l'accord pour la création d'une table transfrontalière permanente sur la gestion des risques et le renforcement de la résilience des territoires proposé dans le cadre du projet PAYS RESILIENTS ;

VU l'intérêt des textes susmentionnés pour la CARF en termes de coopération transfrontalière avec les territoires voisins ;

VU l'avis de la commission Coopération Transfrontalière et Espace Valléen du 30 janvier 2023 ;

VU l'avis du bureau communautaire du lundi 2 mars 2023 ;

Je vous demande de bien vouloir,

AUTORISER le Président à signer la charte transfrontalière pour un territoire soutenable face au changement climatique conçue dans le cadre du projet ALPIMED CLIMA

AUTORISER le Président à signer l'accord pour la création d'une table transfrontalière permanente sur la gestion des risques et le renforcement de la résilience des territoires conçu dans le cadre du projet PAYS RESILIENTS

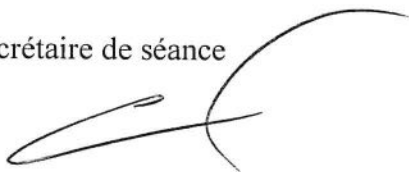
APPROUVER la participation de la CARF aux travaux initiés par les partenaires dans le cadre des deux textes susmentionnés

Le Conseil Communautaire
après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité

Le secrétaire de séance

Florent CHAMPION



Pour extrait conforme,

Le Président,

